

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
Effectif légal 86	07 juin 2022	14 juin 2022
En exercice 85		
Quorum 55		
Votants 70		
Suffrages exprimés : 70		

### Séance du 22 juin 2022

N°220622-33

L’an deux mil vingt-deux, le 22 juin à 18h06, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

#### Etaient présents :

David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Alexandra BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Jean-Marie FERMENT, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pascal LARGILLET, Magalie LEGRAS, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

#### Etaient absents représentés par leur suppléant :

Jean-François BUREL est représenté par Yves GRENET  
Jean-Louis CHAUVENSY est représenté par Francis ROUSSELET  
Philippe DUFOUR est représenté par Lucie PUPIN-MAHAMOUD  
Jacques LEBALLEUR est représenté par Stéphane HAUTOT

#### Etaient absents excusés avec pouvoir :

Jean-François ALIGNY a donné pouvoir à Valérie MORSALINNE  
Xavier BATUT a donné pouvoir à Bertrand CARPENTIER  
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Martine CORUBLE  
Philippe CABIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY  
Gérard COLIN a donné pouvoir à René VIMONT  
Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à Nicole GIBOURDEL  
Philippe ETIENNE a donné pouvoir à Evelyne DUPUIS  
Franck FOIRET a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Stéphane FOLLIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY  
Benjamin GORGIBUS a donné pouvoir à Luc POLINSKI  
Rémi HEROUARD a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Hervé JOLLY a donné pouvoir à René VIMONT  
Barbara LANGE a donné pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT  
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Martine CORUBLE  
Daniel SEIGNEUR a donné pouvoir à Raphaël DISTANTE

#### Absents excusés :

Pascal BAILLET, Isabelle COMONT, David LAMBION

#### Absents :

Pierre BAZIN, Luc BRÉANT, Philippe CARREIN, Patrice FAUCON, Laurent GODEFROY, Pierre-Yves JEGAT, Jean-Robert LANCHON, Antoine LECROQ, Daniel LEGROS, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jean-Paul RENAUX

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Magalie LEGRAS a été élue secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

## **FINANCES – Affectation du résultat 2021 – Budget Viabilisation Zone Industrielle de Sasseville**

N°33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Vu la délibération sur le compte administratif du budget Viabilisation Zone Industrielle de Sasseville votée séance tenante,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 mai 2022,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 7 juin 2022,

Considérant les résultats constatés à la clôture 2021 au titre du budget Viabilisation Zone Industrielle de Sasseville,

<b>BUDGET VIABILISATION ZI SASSEVILLE - EXERCICE 2021</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de l'exercice	-132 833,62 €
Résultat antérieur reporté ( <i>ligne 002</i> )	31 253,54 €
<b>RESULTAT DE CLÔTURE - FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>-101 580,08 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultat de l'exercice	262 593,62 €
Résultat antérieur reporté ( <i>ligne 001</i> )	-21 889,94 €
<b>RESULTAT DE CLÔTURE - INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>240 703,68 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
<b>SOLDE RESTES A REALISER (C)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (-) OU EXCEDENT DE FINANCEMENT (+) (D) = (B) + (C)</b>	<b>240 703,68 €</b>

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **se prononce sur l'affectation du résultat,**
- **accepte d'affecter le résultat constaté comme suit :**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2021</b>	
<b>EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (<i>compte 1068</i>) :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) D'INVESTISSEMENT REPORTE (<i>ligne 001</i>) :</b>	<b>240 703,68 €</b>
<b>DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) DE FONCTIONNEMENT REPORTE (<i>ligne 002</i>) :</b>	<b>-101 580,08 €</b>

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et années susmentionnés.



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 23 - Séance du 22/06/22  
est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 28/06/22

Date de publication : 28/06/22 Le Président,

J. LHEUREUX



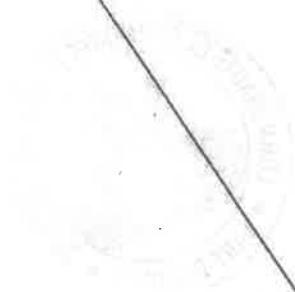
Par délégation du Président  
Le Directeur Général des Services

Emmanuel COTTIN

Accusé de réception en préfecture  
078-200069839-20220622-220622-33-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2022  
Date de réception préfecture : 28/06/2022



At a meeting on August 1st 1911  
held at the residence of Mr. J. H. ...  
the following resolutions were adopted:  
Resolved, That the ...



The following is a list of the ...

*[Handwritten signature]*

Raymond COTTON

